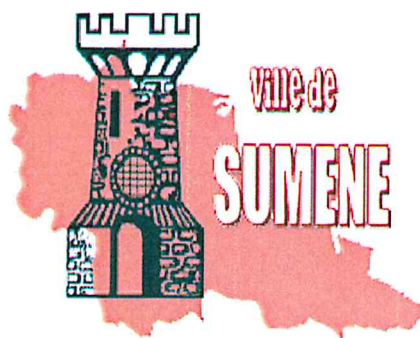




DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Sumène

BILAN DE L'EAU 2015

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Date : Septembre 2016

Validé par : Le Maire de la Commune de SUMENE
Jérôme MORALI

Rédigé par : Walter ESPAZE
Technicien

Service des Eaux

Mairie de SUMENE
26, Place du PLAN-30440 SUMENE
mairie-de-sumene@orange.fr



SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE.....	1
---------------------	---

COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	2
------------------------------------	---

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

I. INDICATIONS TECHNIQUES.....	3
--------------------------------	---

A. LA PRODUCTION.....	3
-----------------------	---

1. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS ET NATURE DES RESSOURCES UTILISEES
2. LES VOLUMES PRODUITS
3. LA SURVEILLANCE DES RESSOURCES

B. LA DISTRIBUTION.....	5
-------------------------	---

1. LE RESEAU
2. NOMBRE DE COMPTEURS
3. LA CONSOMMATION
4. LES RESERVOIRS
5. LES PERTES SUR LA DISTRIBUTION

C. VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU.....	8
---	---

1. MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION
2. LE TYPE DE TRAITEMENT
3. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

II. INDICATEURS FINANCIERS.....	9
---------------------------------	---

A: LE PRIX DE L'EAU	9
---------------------------	---

1. LA TARIFICATION
2. LES ELEMENTS RELATIFS AUX PRIX DU METRE CUBE
3. LA FACTURE D'EAU : BASE 120 M3

B. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	12
---	----

1. LES TARIFS
2. LA DETTE
3. L'AUTOFINANCEMENT
4. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

CONCLUSION	13
------------------	----

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

I.	INDICATIONS TECHNIQUES.....	14
	A. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
	B. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
	A. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	16
	1. LA TARIFICATION	
	2. LE PRIX TOTAL DE L'ASSAINISSEMENT	
	B. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
	1. LES AUTRES RECETTES	
	2. LA DETTE ET ANNUITE DE FINACEMENT	
	3. L'AUTOFINANCEMENT	
	4. LES TRAVAUX REALISES	

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	18
-----------------------------------	----

CONCLUSION

❖ ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	18
❖ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	18

ANNEXES

ANNEXE 1 :	Facture Eau/Assainissement 2015 et Facture Eau/Sans Assainissement 2015
ANNEXE 2 :	Qualité de l'eau de distribution
ANNEXE 3 :	Délibérations du Conseil Municipal: Tarifs Eau/Assainissement Tarifs branchement Eau et Assainissement
ANNEXE 5:	Synoptique Assainissement collectif

NOTE LIMINAIRE

PREAMBULE

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur son service d'eau, quel que soit le mode de gestion, et quelle que soit la taille de ce service.

Le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers (art. L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales).

Le rapport est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Un exemplaire du rapport sera adressé au Préfet pour information.

GENERALITES

La commune de Sumène se situe à l'Ouest du département du Gard (30), en rive gauche du fleuve Hérault, et à 6 kms environ au nord de Ganges (34). Sa limite sud marque la limite départementale entre les départements du Gard et de l'Hérault.

Le territoire communal est vaste, s'étendant sur 37 km² depuis le fleuve Hérault à l'ouest jusqu'au Valat des Gours au cœur de la forêt domaniale de la Fage, à l'extrême est du territoire communal.

Les communes gardoises limitrophes de Sumène sont à l'ouest : Saint Julien de la Nef, Roquedur et Saint André de Majencoules. Au nord puis à l'est se trouvent les communes de Saint Martial, Saint Roman de Codières et La Cadière et Cambo.

L'ensemble de ces équipements est exploité en régie directe par le Service des Eaux de la commune de Sumène.

LA PRODUCTION DE L'EAU

La production de l'eau se fait par pompage ou par captage. Le fonctionnement et l'entretien incombent à la Commune.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Les arrivées aux bassins se font, soit naturellement soit par des pompes. La commune possède **7 bassins et 2 bâches de réception**.

Les branchements et réparations du réseau sont réalisés par les employés communaux.

LA COLLECTE DES EAUX USEES

Elle se fait par une station d'épuration, système de boues activées, d'une capacité de 2 000 Habitants Equivalents.



COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La commune n'applique pas la **T.V.A.**

Les prix des m³ d'eau : **1,45 €uros** (et **1,20€** si supérieur à **1500 m³/an**) et le prix d'**assainissement** au m³ consommé ou rejeté: **0,81€uros**.

L'**abonnement forfaitaire annuel** est fonction du diamètre des compteurs, il correspond à la charge fixe du service.

L'Agence de l'Eau RMC perçoit trois types Redevances :

- ❖ Une *Redevance sur la Pollution Domestique (eau)*,
- ❖ Une *Redevance pour la Préservation des Ressources en eau (eau)*,
- ❖ Une *Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (assainissement)*,

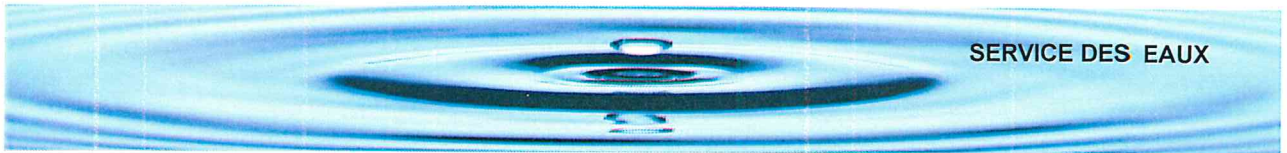
- **Le Prix Total de l'Eau 2015:**

Base 120 m³ (rèf. INSEE)

	Tarifs en Euros/ m ³	Montant/120 m ³
Abonnement forfaitaire annuel du compteur d'eau	60,00 €/forfait	60,00 €
Eau	1,45 €	174,00 €
<i>Redevance Préservation des ressources en eau</i>	0,05332 €	6,40 €
<i>Redevance Lutte contre la pollution</i>	0,29 €	34,80 €
Assainissement	0,81 €	97,20 €
<i>Redevance Modernisation des réseaux</i>	0,155 €	18,60 €
TOTAL		391,00 €

**Le prix moyen du m³ d'eau avec l'assainissement en France est de 3,92 Euros (données eaufrance).*

Pour Sumène en 2015, le prix moyen de l'eau + assainissement + abonnement compteur est de 3,26 €uros le m³.



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

I. INDICATIONS TECHNIQUES

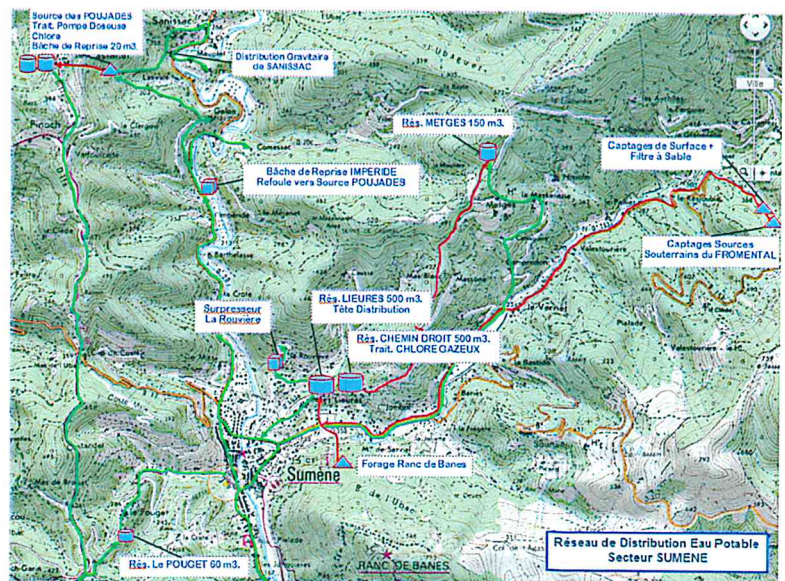
A/ LA PRODUCTION

La Commune utilise, pour sa production d'eau potable, différents points de prélèvements :

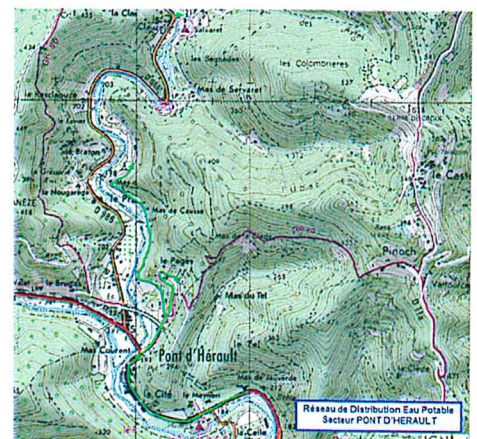
1. Localisation des points de prélèvements et nature des ressources utilisées

L'alimentation en eau potable est assurée par les captages suivants :

- La **Source de Fromental** située au Nord-est du bourg sur la Commune de **Saint Roman de Codières**,
- Le **forage de Ranc de Banès** situé au Sud du bourg (*utilisé durant les mois d'été uniquement*),
- La **Source des Pujades** situés au Nord et à l'Ouest du bourg alimente les hameaux de Castanet, Sanissac et Le Pouget,



- La **Source du Théron** située à l'Est de Sumène alimente le hameau de Cézas,



- Le quartier du **Pont d'Hérault** est alimenté par la connexion du réseau de **Saint ANDRE de MAJENCOULES**.



2. Les Volumes Produits en m³ en 2015

a. Prélèvements

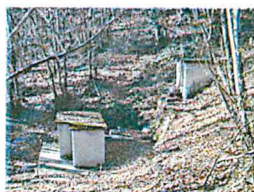
Evolution des volumes produit en m³ :

Année	SOURCE DE FROMENTAL	Dont FORAGE DU RANC DE BANES	SOURCE DU THEROND (Cézas)	SOURCE DU CASTANET et SANISSAC	PONT D'HERAULT (volume achetés)	Volume Total m ³
2015	89 708	4 182	2 926	7 307	7 038	111 164
2014	86 480	4 729	3 086	6 668	8 342	109 305

La principale ressource provient de la « **Source du Fromental** » (à 80% des volumes produits).



Filtre à sable du FROMENTAL



Captage de la Source des POUJADES Castanet

b) Volumes achetés à des collectivités riveraines

L'Eau de Pont d'Hérault est achetée à Saint ANDRE de MAJENCOULES :

Année	Volumes achetés
2015	7 038 m ³
2014	8 342 m ³



3. La surveillance des ressources

La quantité d'eau disponible est constamment surveillée par les agents du Service Des Eaux de la commune avec une attention toute particulière en période d'étiage.

Dispositif en place :





B/ LA DISTRIBUTION

1. Le Réseau

La longueur totale du réseau gérée par la commune est d'environ **49 kms**. Il est réparti de la façon suivante :

❖ SUMENE agglomération	18,7 kms
❖ LE CASTANET / SANISSAC	10,7 kms
❖ CEZAS	4,4 kms
❖ PONT D'HERAULT	2,1 kms
❖ LE POUGET	7,0 kms
❖ METGES	6,0 kms

Le réseau d'origine date de **1952**, ces canalisations sont en majorité en acier, en polyéthylène et nous trouvons également divers types de PVC.

L'exploitation du réseau montre que son fonctionnement est dans l'ensemble satisfaisant. Le nombre d'interventions pour réparations reste relativement faible.

• Les branchements en plomb :

« Le plomb a été largement utilisé pour la fabrication de canalisations d'eau potable jusque dans les années 1950 pour les réseaux intérieurs de distribution d'eau et, parfois, jusque dans les années 1990 pour les branchements publics ».

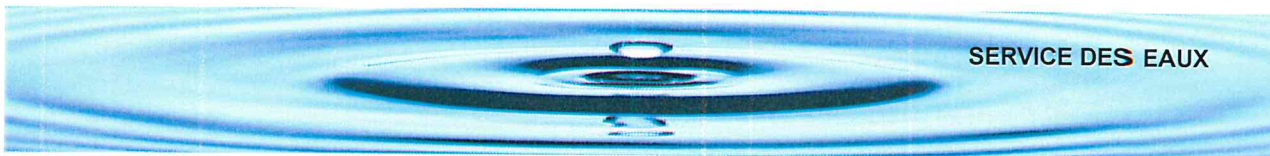
De façon ponctuelle, le service des eaux remplacent des branchements en plomb sur son réseau.



Rappel de la réglementation :

« Le décret de 05 avril 1995 a interdit la mise en place de canalisation en plomb. L'arrêté du 10 juin 1996 a interdit l'emploi de brasures (soudures) contenant du plomb. Enfin, l'arrêté du 29 mai 1997 modifié fixe la liste des métaux, alliages et revêtements métalliques autorisés pour la fabrication des équipements en contact avec l'eau potable. Il fixe notamment des teneurs maximales en plomb, pour certains alliages.

Depuis 2013, il faut veiller à éviter tout contact entre l'eau et le plomb des canalisations par tout moyen approprié. La responsabilité repose sur les distributeurs d'eau pour les canalisations du domaine privé. Les canalisations d'eaux usées ne sont pas concernées ».



2. Nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement.

Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel situé en limite de propriété ou à l'intérieur du logement.

Ce dernier système a l'avantage de protéger le compteur, mais a l'inconvénient de laisser à la charge de la collectivité toutes les pertes qui existent depuis l'entrée de la propriété jusqu'à chaque logement collectif ou individuel.

Pour **2015**, le nombre de compteurs est de : **1025** (*soit + 2 compteurs*).

Evolution du nombre branchement de compteurs :

Année	Nombre de compteurs
2015	1 025
2014	1 023

3. La Consommation

Nombre d'habitants de la commune : **1 714** (*population légale en vigueur au 01/01/2015*).

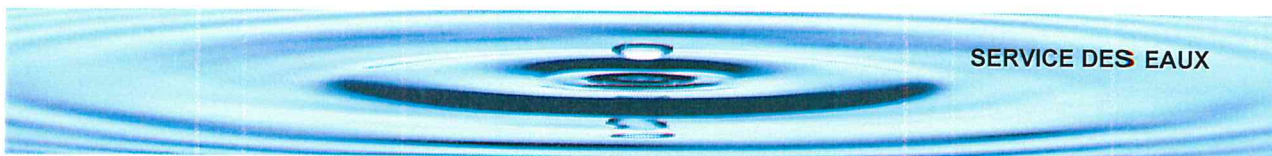
Nombre d'abonnés en 2015:

(*Les ménages, les industriels, les artisans commerçants, autres...*): **1025 abonnés.**

Les volumes distribués vendus :

Année	Volume Total vendu m ³ /an	Vente aux abonnés et Abonnement en Euros
2015	71 481	164 595,75 €
2014	73 618	167 517,35 €

Volumes Vendus en 2015 : 71 481 m³, soit une diminution de 2,90% de m³ d'eau vendue par rapport à 2014.



4. Les Réservoirs

Les eaux captées et transportées sont réparties sur la Commune en satisfaisant les besoins essentiellement variable dans le temps.

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité en cas d'accident grave sur les conduites. Les réservoirs contiennent une réserve d'incendie de 120 m³.

Désignation des Réservoirs	Volume stocké En m ³
Le Chemin Droit	500
Les Lieures	500
Le Castanet	200 (soit 2 x 100 m ³)
Sanissac (bâche de reprise)	30
Cézas	75
Le Pouget	50
Metges	150
Volume total stocké	1 505 m³



La capacité de stockage de la commune (1 505 m³) paraît actuellement suffisante si l'on se réfère aux critères habituels de sécurité dans ce domaine.

5. Les Pertes sur la distribution

Rendement général du réseau de distribution (en %)

Année	Volume Total distribué	Volume Total produit	Rendement du réseau
2015	81 671	111 164	73 %
2014	79 500	104 576	76 %

Pour 2015: $R = (\text{volume distribué} * 100) / \text{volume produit}$
R = 73 %

Les pertes sont constituées principalement par :

- des fuites d'eau sur les réseaux,
- des purges des réseaux d'eau,
- de l'utilisation des PI et BI pour les incendies et le pesage des poteaux,

Evolutions apportées afin de limiter les pertes :

- Renouvellement des branchements et de compteurs,
- Recherches de fuites,





C/ VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU

1. Mesures de prévention pour la qualité de la production

Le territoire communal de Sumène est concerné par les périmètres de protection de pour les captages :

- Source du Fromental : *Arrêté Préfectoral du 02.08.1951,*
- Forage du RANC de BANES : *Arrêté - préfectoral du 14.12.1993,*
- Source et Forage du Théron : *Arrêté Préfectoral du 25.10.2012,*

2. Le Type de Traitement

Lieu	Type de traitement
Bassin de la Rouvière, des Lieures et Metges	Chlore gazeux
Bassin de Cézas	Lampe U.V
Bassin du Castanet / Pouget	Pompe doseuse (chlore)



Traitement Chlore gazeux



Traitement Pompe doseuse de chlore



Traitement Lampe U.V

3. La Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

La réglementation fixe les conditions minimales de contrôle sanitaire. Analyses bactériologiques et physico-chimiques (*Décret du 03 janvier 1989*).

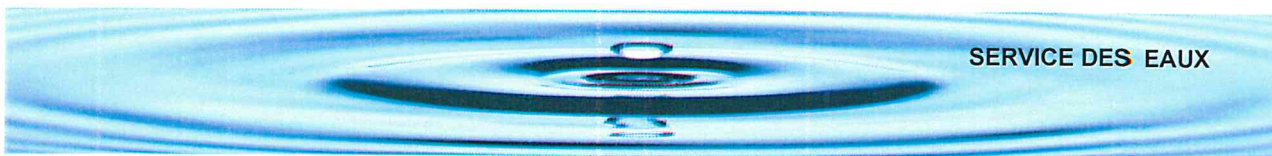
Le nombre d'analyses réalisées en **2015** par les laboratoires ont été de :

24 analyses (soit 9 analyses sur le bourg, 5 analyses pour le Castanet, 7 analyses pour Cézas dont 1 mauvaise et 3 analyses pour Pont d'Hérault). En **2015**, la bactériologie a été conforme à **100%**.



CONCLUSION

Sur le plan qualitatif, les eaux distribuées sont conformes à la législation.



Pour 2015, le Service des Eaux a assuré une production suffisante en quantité et en qualité.

II. INDICATEURS FINANCIERS

A / LE PRIX DE L'EAU

1. La Tarification :

Le service n'est pas assujéti à la TVA, il s'agit d'un **tarif binôme** (*terme fixe et terme proportionnel*).

Le **Terme fixe** qui englobe la prime fixe et la location compteur, terme appelé « **Abonnement** » dont le montant est également fonction du diamètre du compteur.

Abonnement annuel 2015 : (Délibération du Conseil Municipal du 30 Nov. 2009)

Caractéristiques du compteur Ø en mm	Abonnement compteur annuelle H.T
Ø 15 mm	60,00 €
Ø 20 mm	61,50 €
Ø 30 mm	77,60 €
Ø 40 mm	96,50 €
Ø 50 mm	124,00 €

Le nombre de compteurs en Ø 15 mm représente environ **90%** des abonnés.

Les modalités de tarification :

Catégories de tarifs :

Abonnés/Industriel/commercial - prix de base – tarifs dégressifs en fonction des tranches de consommation.

Les modalités d'évolution et de révision :

Le tarif est révisable chaque année par délibération.

Délibération du 30 nov.2009, le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif de l'eau utilisée à usage domestique par les abonnés à **1,45 € HT/m³** et un tarif dégressif par les gros consommateurs suivant le tableau ci-après :

Nombres de m ³	Montant H.T/m ³
0 à 1 500 m ³	1,45 €
+ 1 501 m ³	1,20 €



2. Les éléments relatifs aux prix du mètre cube:

Présentation des composants pour l'exercice 2015 :

Le prix de l'eau au m ³ consommé	1,45 €
<u>Redevances Agence de l'Eau au m³ :</u> - Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau - Redevance Pollution Domestique Montant	0,5332 € + 0,29 € = 0,34332 €
Abonnement compteur annuel (Ø 15 mm)	60,00 €

a. Les composantes du prix de l'eau comportent 2 parties :

1. Vente de l'eau au m³ + abonnement compteur :

Le produit est destiné à la Commune qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers :

- *Gestion surveillance des équipements,*
- *Entretien et réparation du réseau (élimination des fuites*
- *Construction du réseau,*

Le prix du mètre cube d'eau consommé se compose de :

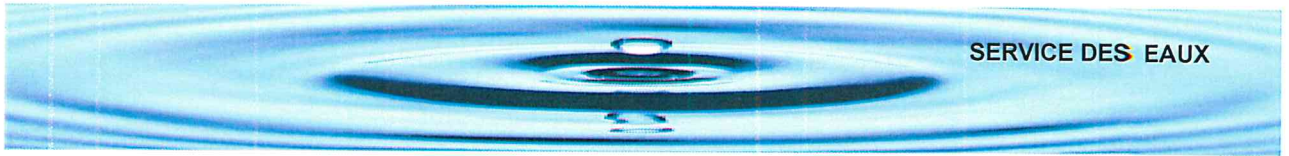
Partie fixe : Abonnement du compteur et entretien du branchement

Il finance les charges fixes du service de l'eau qui sont indispensables même s'il n'y a pas de consommation.

Partie proportionnelle :

Le Prix évolue en fonction de la consommation d'eau.

Ce produit est destiné à la Commune pour l'entretien, la surveillance et la gestion des équipements.



2. Les Taxes d'environnement

Il faut distinguer 2 types de Redevances perçues par l'Agence de l'Eau RMC.

2.1 La Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (à 0,5332 €) :

Elle est fonction :

- Du volume annuel prélevé et du type de captage,
- De la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé,

2.2 La Redevance Pollution Domestique (à 0,29 €) :

Elle est fonction :

- De l'importance de la pollution produite,
- De l'importance de la population,



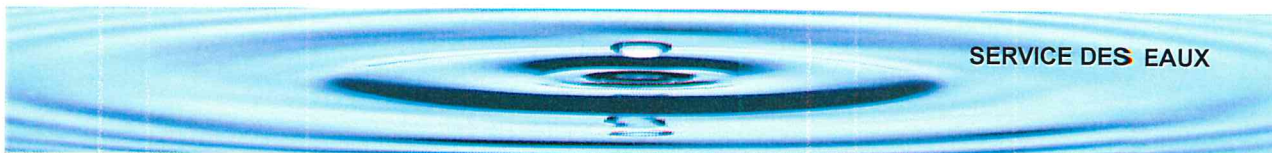
L'Agence de bassin RMC perçoit pour l'ensemble des communes de la région cette redevance **qui sert à financer et à aider les investissements**, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

1. La Facture d'Eau :



Base 120 m3 eau

	En m ³	Tarif	Montant
Eau	120	1,45 €	174 €
2 Redevances Agence de l'Eau	120	0,34€	40,80 €
Abonnement compteur Ø 15 annuel	/	60,00 €	60,00 €
TOTAL =			274,80 Euros

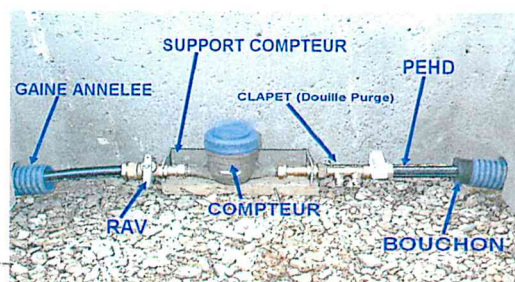


B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Les Tarifs :

Branchement au réseau d'EAU POTABLE :	1 220 €
Mise ne service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau :	300 €
<u>Compteur gelé :</u> Ø 15 et 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm	80€ 160 € 230 €
Pose abri compteur et fourniture :	230 €
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire :	400 €
Dépose de compteur d'eau :	100 €

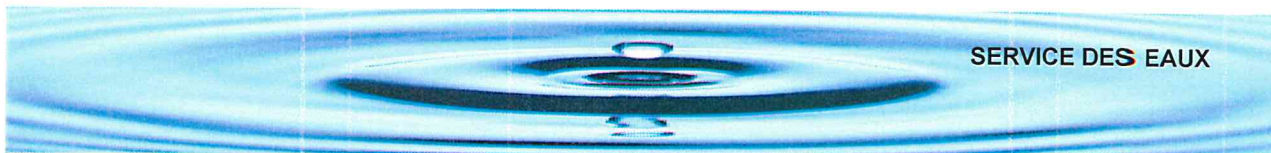
Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal (*Délibération du 30 nov. 2011*).



2. En 2015 :

Travaux branchements et de fonctionnement s'élève à : **6 580 €uros**

Année	Travaux branchements et de fonctionnement
2015	6 580 €
2014	12 320 €



3. La Dette

L'état de la dette au **01/01/2015** est le suivant :

Dette en capital	41 236,64 €uros
-------------------------	------------------------

Remboursement des annuités en **2015**:

Capital	14 643,12 €
Intérêt	1 849,34 €
TOTAL	16 492,46 €uros

4. L'Autofinancement en 2015 :

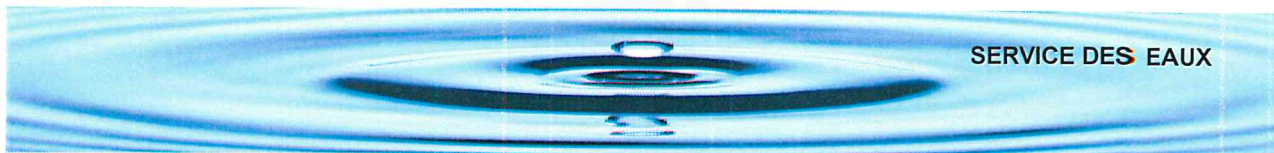
La dotation aux amortissements a été de **74 467,96 €uros**.

5. Les Travaux d'investissement réalisés :

Année	Travaux	Montants
2015	* Protection cathodique * Acquisition Mini-pelle	18 822,00 € TTC 25 800,00 € TTC

CONCLUSION POUR LE SERVICE EAU POTABLE

En conclusion, nous avons une légère diminution de la vente d'eau aux particuliers.



SERVICE DE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

I. LES INDICATIONS TECHNIQUES 2015

La Commune de **SUMENE** avec ses **1 714** habitants, appartient à la catégorie des agglomérations produisant charge Brute organique comprise entre 120 et 600 kg/j pour un débit de 500 m3/jour (2000 Eq/Hab.).

A/ Les zones d'assainissement non collectif

Le nombre de bâtiments disposant d'un système d'assainissement non-collectif sur la commune est de 430 en 2015.

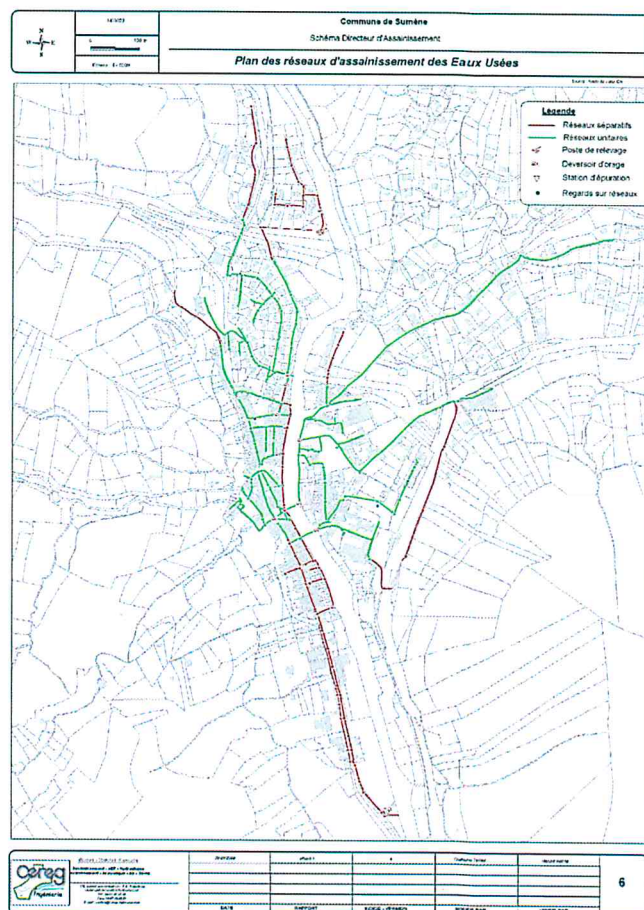
B/ Les zones d'assainissement collectif

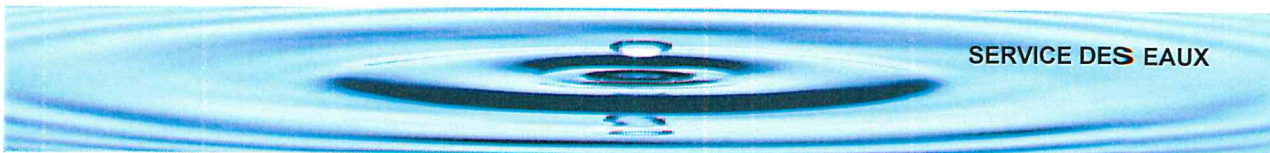
Nombre d'habitants raccords à une station de traitement est d'environ 900 dont :

- 2 restaurants,
- 1 pizzeria,
- 2 cafés,
- 2 boulangeries,
- 1 boucherie-charcuterie,
- 2 industriels de textiles,
- 1 maison de retraite,
- 2 établissements scolaires,

Le système de collecte est **unitaire** sur l'ensemble du réseau.

La longueur du réseau est de : **9,160 Kms** (dont 3,344 kms en réseau séparatif et 5,819 kms en réseau unitaire). La majeure partie est en amiante-ciment, mais nous trouvons également de la fonte pour les traversées de rivière, du PVC et du bâti.





II. LES INDICATEURS FINANCIERS EN 2015

A/ Le prix de l'assainissement

1. La Tarification

Ce service n'est pas assujetti à la TVA. Une tarification monôme est pratiquée (proportionnelle au nombre de m³ rejetés). Le tarif est de **0,81€ par m³** quelle que soit la quantité rejetée. Le tarif est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Evolution :

<i>Année</i>	<i>Tarifs de l'assainissement au m³</i>
2015	0,81 €
2014	0,81 €

2. Le prix total de l'assainissement:

Base de 120 m3

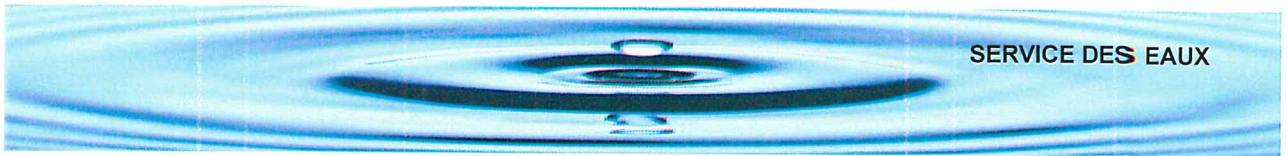
	En m3	Tarif à	Montant
Assainissement collectif	120	0,81 €	97,20 €
Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,155 €	18,60 €
TOTAL =			115,80 €

Soit un tarif de l'assainissement collectif de 0,97 €/m³, la partie fixe du tarif du mètre cube d'assainissement n'a pas changé depuis 2010.

B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS POUR 2015

1. Les Recettes

- Assainissement :	33 961,68 €
- Droit de Branchement :	5 000,00 €
- Redevance Lutte contre la pollution	20 732,39 €
- Redevance Modernisation des réseaux	6 498,94 €



Autres recettes :

- ✓ Tarif : Participation au raccordement au réseau d'assainissement : **2 500€** (Délibération du 30 nov. 2011)
1 raccordement en 2014 soit 2 500 €uros.
- ✓ Modification de branchement de Ø 40 en Ø 100 sur le réseau d'assainissement : **765 €**

2. La Dette :

Année 01/01/2015	
DETTE en CAPITAL	169 083,19 €uros

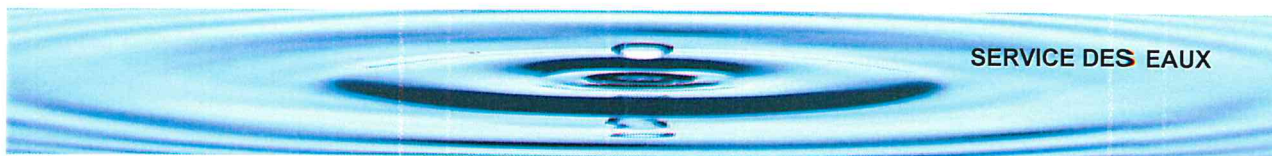
Annuités de Remboursement :

Année 01/01/2015	
Remboursement en capital	15 191,47 €
Intérêt	7 364,03 €
TOTAL	22 555,50 €

3. L'Autofinancement

La dotation amortissements, globalisée avec celle de l'eau, a permis de contrebalancer le capital du remboursement des emprunts.

Année 2015	
Dotation aux Amortissements	24 057,34 €uros



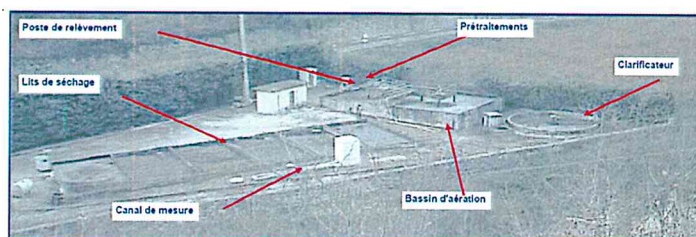
4. Les Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement collectif :

Année	Travaux	Montants en €uros
2015	Station épuration : Dont acquisition matériel (préleveur automatique) 7 205,26 €	28 306,19 €
2014	Station d'épuration : Etudes	12 116,84 €

- Résultat de l'autosurveillance de la station d'épuration :

L'audit réalisé et le suivi des résultats, par le SATESE du Gard, permettent de constater que l'autosurveillance pour l'année 2015 est très moyenne.

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau RMC, la note du dispositif a été établie à **7,7/10**.



- Le fonctionnement de la station d'épuration:

Les bilans mensuels sur le fonctionnement ainsi que les résultats d'analyses des eaux-usées (effectuées par le laboratoire agréé) sont transmis au SATE30 et la Police de l'Eau du GARD.

- Projet :

Rénovation de la station d'épuration.

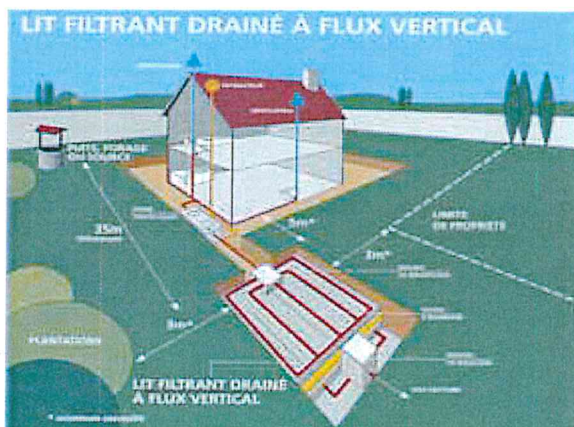
Assainissement Non-Collectif

Les habitations en milieu rural ont généralement un assainissement individuel. Conformément à la Loi sur l'Eau, les installations d'assainissement autonome liées à un permis de construire font l'objet d'un suivi par la commune de Sumène. La mise en place du SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) s'est effectuée au 1er janvier 2006 conformément à la loi.

Ce dispositif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes (traitement des eaux usées des habitations non reliées au tout à l'égout) existants et les installations neuves pour s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées et veille à garantir la salubrité publique et à protéger l'environnement.

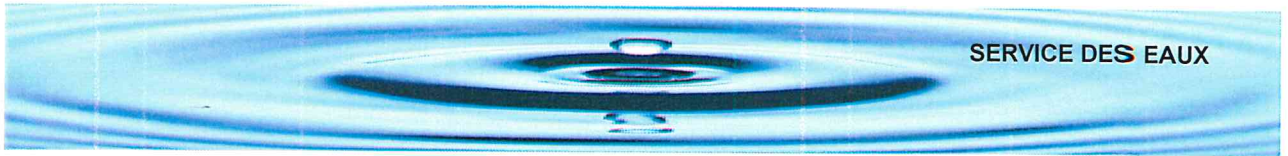
Le SPANC a compétence sur toute la commune de Sumène, depuis le 1er janvier 2006.

Exemple de dépollution des eaux usées d'une habitation



Pour la période de 2015:

1	Demandes d'Autorisations d'implanter un dispositif d'assainissement autonome dans le cadre d'un Permis de Construire (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
1	Dossiers Demandes de Réhabilitations des dispositifs d'assainissement autonome existants (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
1	Dossiers de Contrôles/Diagnostics des dispositifs d'assainissement autonome existants instruits.



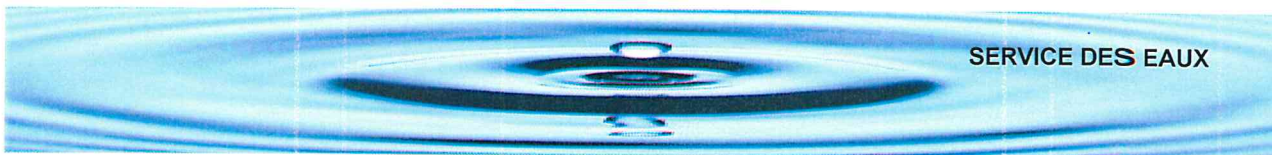
CONCLUSION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune poursuit le programme de travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration selon les prescriptions du **S.D.A** (Schéma directeur d'assainissement) réalisé en 2009.

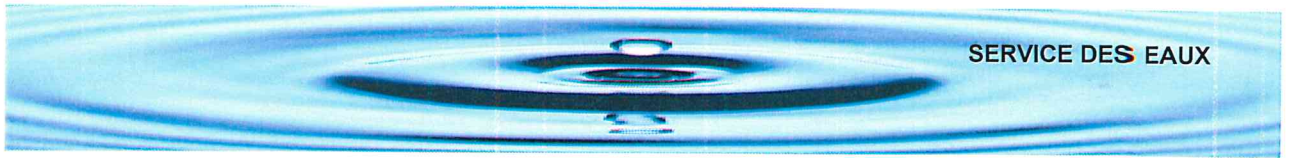
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le Service S.P.A.N.C poursuit les diagnostics et l'instruction des dossiers d'assainissement non-collectif.



Fait et délibéré en Mairie, le

Le Mairie,
Jérôme MORALI



ANNEXES

ANNEXE 1 : Facture Eau/Assainissement 2015

FACTURE

MAIRIE DE SUMENE
26 PLACE DU PLAN
30440 SUMENE
Tél./Fax. 04 67 81 30 05 04 67 81 33 79
Mail : mairie-de-sumene@wanadoo.fr

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Règlement à effectuer à :
TRESORERIE LE VIGAN
30, ROUTE DU PONT DE LA CROIX
30120 LE VIGAN

N° de facture : 2015-01-216-679
Numéro du rôle : 01
Numéro d'ordre dans ce rôle : 679 (Assainiss. : 396)
N° abonné : 216
N° compteur / embra. : 1505709

1B RUE VILLENEUVE
30440 SUMENE

Emise le : 15/12/2015

1B RUE VILLENEUVE

30440 SUMENE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les montants sont exprimés en Euros

DESIGNATION	TVA	QTE	PRIX UNITAIRE	HT	TVA	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Location Compteur en 15		1.00	60.00000	60.00		60.00
Ancien Index		6 688.00				
Nouvel Index		6 808.00				
Volume Consommé en m3		120.00				
Tarif Eau / m3		120.00	1.45000	174.00		174.00
Tarif Eau Sup. à 1500 m3			1.20000			
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Préservation Ressources en Eau / m3		120.00	0.05332	6.40		6.40
Redevance Pollution Origine Domestique / m3		120.00	0.29000	34.80		34.80
Total EAU :				275.20		275.20
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES:						
Tarif Assainissement / m3		120.00	0.81000	97.20		97.20
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Modernisation Réseau Assainissement / m3		120.00	0.15500	18.60		18.60
Total ASSAINI :				115.80		115.80

Penser à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Totaux : 391.00 391.00

TOTAL TTC A PAYER 391.00

Avant le : 10/02/2016

PAPILLON A DECOUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

679

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

SUMENE
Emetteur facture : MAIRIE DE SUMENE

N° de facture : 2015-01-216-679

N° d'ordre :
Détail TTC :

TOTAL A PAYER EN EUROS :

Rôle : 01	N° dette : 679
Eau	Assainiss. :
679	396
275.20	115.80
391.00	

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°86-624 du 19 août 1986 modifié par le décret n°81-382 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

ANNEXE 2 : Facture Eau/Sans Assainissement 2015**FACTURE**

MAIRIE DE SUMENE
 26 PLACE DU PLAN
 30440 SUMENE
 Tél./Fax: 04 67 81 30 05 04 67 81 33 79
 Mail: mairie-de-sumene@wanadoo.fr

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Réglement effectif
 TRE
 30, ROUTE DU PONT DE LA CROIX
 30120 LE VIGAN

numéro d'ordre dans ce rôle : 18 ()
 N° abonné: 01208
 N° compteur / embra.: A12HA167 444Q
 6

LA ROUVIERE
 30440 SUMENE

LA ROUVIERE HAUTE

Emise le :

30440 SUMENE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015.*Les montants sont exprimés en Euros*

DESIGNATION	TVA	QTE	PRIX UNITAIRE	HT	TVA	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Location Compteur en 15		1.00	60.00000	60.00		60.00
Ancien Index		170.00				
Nouvel Index		290.00				
Volume Consommé en m3		120.00				
Tarif Eau / m3		120.00	1.45000	174.00		174.00
Tarif Eau Sup. à 1500 m3			1.20000			
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Préservation Ressources en Eau / m3		120.00	0.05332	6.40		6.40
Redevance Pollution Origine Domestique / m3		120.00	0.29000	34.80		34.80
Total EAU :				275.20		275.20

Penser à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Totaux : 275.20 275.20

TOTAL TTC A PAYER **275.20**

Avant le : 10/02/2016

PAPILLON A DECOUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

1P

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

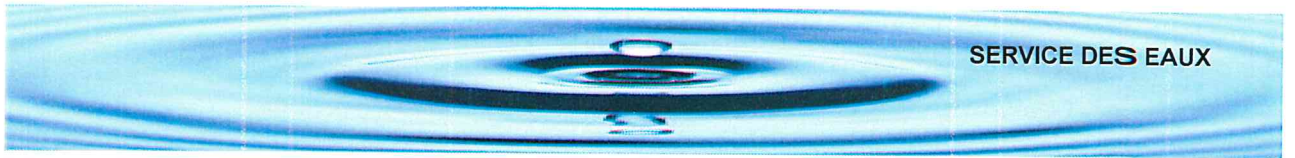
Emetteur facture : MAIRIE DE SUMENE

N° de facture : 2015-01-01208-18

TOTAL A PAYER EN EUROS :

Rôle : 01	N° dette : 18
Eau	18
Détail TTC :	275.20
275.20	

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n°81-382 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.



ANNEXE 3 : Qualité de l'eau de distribution ARS 2015

ANNEXE 4 : Délibérations du Conseil Municipal 30/11/2009

Tarifs Eau/Assainissement et Tarifs Branchements Eau et Assainissement

République Française

Département du Gard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SUMENE (GARD)

Nombres de membres		
Affrentés Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibé-
15.	15	14

Date de la convocation
16.11.09
Date d'affichage
16.11.09
Objet de la délibération

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

Séance du 30 novembre 2009

L'an deux mil neuf et le 30 novembre

À 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ghislain PALLIER, Maire

Présents : PALLIER G, A. CHEVILLARD, F. TERRAT, C. TOUREILLE, , R. ALEGRE, LAURANS G, , J.MORALI, A. FRANÇOIS, H. GOUDIN,

Représentés : S. ROYER., W. TOULOUSE, FESQUET R, S. TOUREILLE, M. CASTANIER

Absente excusée : M.F CARRIERE

Mme H. GOUDIN

A été nommé(e) secrétaire

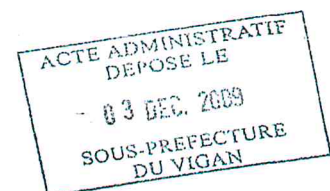
Monsieur le Maire rappelle que sur 7 ans l'évolution du prix du mètre cube d'eau assaini a été de +8,30%, soit une augmentation d'environ 1,19% par an, ce qui ne permet pas à l'heure actuelle d'équilibrer correctement le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à la majorité (12 pour, 2 contre) les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2010:

- M3 d'eau potable jusqu'à 1500m3 : 1,45€ (+0,10€)
Au-delà : 1,20€ (+0,10€)
- M3 d'assainissement : 0,81€ (+0,10€)

Location-abonnement compteurs:

En diamètre:	15	60,00€
	20	61,50€
	30	77,60€
	40	96,50€
	50	124,00€



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Pour copie conforme
Le Maire, G. PALLIER



République Française

Département du Gard

Nombres de membres		
Affiliés Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
17.03.2011
Date d'affichage
17.03.2011
Objet de la délibération

Tarif travaux sur réseaux publics d'Eaux Usées et d'Eau Potable

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SUMENE (GARD)

Séance du 30 Mars 2011

L'an deux mil onze et le Trente Mars

À 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PALLIER Ghislain, Maire

Présents: PALLIER Ghislain, TOULOUSE William, ALEGRE Roger, CARRIERE Marie-France, MORALI Jérôme, FESQUET Richard, TOUREILLE Sébastien, TOUREILLE Christian, CASTANIER Muriel, CHEVILLARD Alain, ROYER Stephen, GOUDIN Hélène, FRANCOIS Agnès, TERRAT Françoise

Absent excusé: LAURANS Gilbert,

Mme GOUDIN Hélène

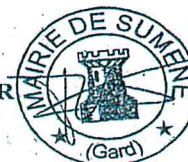
A été nommé(e) secrétaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 mai 2005 qui avait fixé les différents tarifs des raccordements et autres, aux réseaux d'eau et d'assainissement. Après en avoir longuement discuté le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif de participation de raccordement au réseau d'assainissement, fixant ainsi les tarifs comme suit:

Branchement au réseau d'eau, forfait 6 mètres linéaire maximum sur le domaine public	1220 €
Mètre linéaire supplémentaire sur le domaine public	27,50 €
Mise en service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau	300€
Dépose de compteur d'eau	100€
Participation raccordement au réseau assainissement	2500€
Remplacement compteur gelé 15/20	80€
Remplacement compteur gelé 30	160€
Remplacement compteur gelé 40	230€
Modification de branchement de diamètre 40 en diamètre 100 sur le réseau d'eaux usées	765€
Pose d'un abri compteur et fourniture	230€
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire sur branchement existant	400€

Et publication ou notification

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE
31 MARS 2011
Pour copie conforme
Le Maire, Ghislain PALLIER
SOUS-PRÉFET DU VIGAN



ANNEXE 6 : Conclusion 2015 du SATE30

CONCLUSION GENERALE

Sur les résultats de l'autosurveillance

L'audit réalisé et le suivi des résultats permettent de constater que l'autosurveillance pour l'année 2015 est très moyenne.

Le débitmètre placé au niveau du déversoir en tête de station indiquait une valeur nulle en l'absence de débit, et il réagissait correctement lorsque une plaque était placée sous le capteur. Son fonctionnement semble correct.

En sortie de station, la différence entre les volumes mesurés sur deux heures étant inférieure à 5 %, le fonctionnement du débitmètre a été déclaré satisfaisant.

Le débitmètre utilisé pour quantifier la production de boues ne fonctionne plus. Son remplacement est à l'étude par la commune.

Au vu des tests réalisés sur place, le fonctionnement du débitmètre d'entrée est satisfaisant. En revanche, celui de sortie, qui est un préleveur de prêt, ne satisfait pas aux conditions de prélèvement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Les vérifications mensuelles effectuées par l'exploitant sont renseignées sur le cahier d'autosurveillance.

Les échantillons sont analysés dans un laboratoire agréé départemental.

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau, la note du dispositif a été établie à 7,7/10.

Sur le fonctionnement du système d'assainissement

L'autosurveillance complète n'a été effective que le dernier trimestre 2015, avec des analyses effectuées sur les deux derniers mois de l'année.

L'exploitation des résultats est donc à prendre avec précaution. Elle n'est pas forcément représentative de ce qui se passe sur la station durant toutes les périodes de l'année 2015.

L'importance des eaux météoriques n'est pas négligeable. La commune a beaucoup travaillé sur le réseau d'assainissement afin de réduire le volume de ces eaux parasites, de façon à garantir la continuité de la qualité du traitement et d'éviter les départs de boues dans le milieu naturel. Malgré cela, la présence de ces eaux météoriques en quantité importante est toujours avérée.

Le volume by-passé reste important et atteint 11,4 % du volume entrant dans la station d'épuration.

La gestion des flux de boues excédentaires n'est pas assurée correctement. La filière boue est en train d'être revue. La commune étudie une solution provisoire de stockage des boues dans des bâches pour améliorer leur extraction.

La charge organique est représentative d'une population d'environ 719 EH, et la charge hydraulique de 1700 EH. La différence entre la charge hydraulique et la charge organique reste très importante.

Le projet de la nouvelle station d'épuration est toujours à l'étude.

Selon les critères de l'Agence de l'Eau, la station se situe dans une classe de rendements qualifiée de : Mauvais